

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1151 prescrivant suspension de permis de conduire.

n° 1151

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

7 août 1964

Numéro JO

n° 8 du 01/09/1964

Date du numéro

1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le permis de conduire n° 406.334 délivré par le département de la Loire au sieur Mathias Joanny, né le 5 mars 1922 à Chenay-le-Châtel (Saône-et-Loire), de François et de Laplanche Claudia, adjudant-infirmier au dispensaire Farah-Ad, demeurant à Djibouti, boulevard Joffre, est suspendu jusqu'au 1er septembre 1964. Le permis de conduire n° 679 délivré à Djibouti, le 20 octobre 1961, au sieur Djama Robleh Gueddi, somali darad, né à Djibouti vers 1944, de Robleh Gueddi et de Bourho Doualeh, chauffeur, demeurant à Arta, est suspendu pour une durée de quarante-cinq jours.